



**RETURN OFFERS TO:  
RETOURNER LES OFFRES À :**

Par la poste :  
Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

Par télécopieur : **(877)558-2349**  
Par courriel : [pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca](mailto:pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca)

La seule adresse électronique acceptable pour répondre à cette invitation est [pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca](mailto:pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca)  
Les soumissions transmises par courriel directement à l'autorité contractante ou à toute adresse autre que [pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca](mailto:pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca) ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par Parcs Canada est de 6 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de tout échec de transmission ou de réception de la soumission transmise par courriel dû à la taille du fichier.

**REQUEST FOR STANDING OFFERS**

**DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

Canada, as represented by the Minister of the Environment and Climate Change for the purposes of the Parks Canada Agency, hereby requests a Standing Offer on behalf on the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.  
biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires :**

**Issuing Office – Bureau de distribution :**  
Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
immeuble John Cabot  
St. John's, TNL A1C 6M1

<b>Title - Sujet :</b> Approvisionnement et livraison de bois de chauffage au parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, Parcs Canada	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation :</b> 5P300-18-0405/A	<b>Date :</b> 25 Mars, 2019
<b>Client Reference No. – N° de référence du client :</b> S/O	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> S/O	

<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b> <b>At – à :</b> 2 :00pm <b>On – le :</b> 6 mai, 2019	<b>Time Zone – Fuseau horaire</b> EDT
--	--

**F.O.B. – F.A.B. :**  
**Plant – Usine :**  **Destination :**  **Other - Autre :**

**Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :**  
Colleen Sheehan

<b>Telephone No. – N° de telephone :</b> (709) 772-6129	<b>Email Address – Courriel :</b> Colleen.sheehan@canada.ca
--	--

**Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services et travaux de construction :**  
Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne  
2611 Muskoka Road 5,  
Honey Harbour (Ontario)

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur / de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. – N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm (type or print) - Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P300-18-0405/A

N° de la modif - Amd. No.  
00

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Colleen Sheehan  
Approvisionnement et livraison de bois de chauffage au parc  
national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, Parcs Canada

---

## **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Dépôt direct**

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs à qui on attribue un contrat seront tenus de remplir un formulaire de dépôt direct pour s'inscrire auprès de l'Agence Parcs Canada pour recevoir un paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>5</b>
1.1 INTRODUCTION .....	5
1.2 SOMMAIRE .....	5
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
1.4 COMPTE RENDU .....	6
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>6</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	7
2.4 LOIS APPLICABLES .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	7
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES.....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
<b>PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>9</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>9</b>
7.1 OFFRE .....	9
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	10
7.5 RESPONSABLES.....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	11
7.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	11
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	11
7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	12
7.10 LIMITATION FINANCIÈRE .....	12
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
7.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
7.13 LOIS APPLICABLES .....	12
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>13</b>
7.1 BESOIN .....	13
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13

7.3	DURÉE DU CONTRAT .....	13
7.4	PAIEMENT .....	13
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION .....	13
7.6	ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	14
7.7	INSPECTION ET ACCEPTATION .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>ANNEXE A .....</b>		<b>15</b>
	<i>BESOIN</i> .....	15
<b>ANNEXE B .....</b>		<b>17</b>
	BASE DE PAIEMENT .....	17
<b>ANNEXE C .....</b>		<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
	LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et  |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

The Annexes include the Requirement, the Basis of Payment and any other annexes.

### **1.2 Sommaire**

Le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne a besoin d'acheter du bois de chauffage pour les saisons estivales 2019 et 2020, avec la possibilité de prolonger l'offre à commandes pour une (1) période additionnelle de deux (2) ans.

Chaque année, l'entrepreneur sera responsable de la livraison d'environ 2 500 sacs de bois de chauffage et de 1 100 sacs de bois d'allumage. Le bois de chauffage et le bois d'allumage doivent avoir été séchés, fendus et ensachés avant d'être livrés au bureau du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, au 2611 Muskoka Road 5, Honey Harbour (Ontario).

Une livraison initiale de 475 sacs de bois de chauffage et de 275 sacs de bois d'allumage sera requise entre le 1<sup>er</sup> et le 17 mai de chaque année. Les autres sacs seront livrés en lots de 250 sacs (175 de bois de chauffage et 75 de bois d'allumage) pendant toute la durée du contrat après la livraison initiale.

---

La limite des commandes subséquentes est de 15 000 \$ (TVH incluse). La valeur totale de la présente offre à commandes ne doit pas dépasser 100 000,00 \$, taxes applicables comprises (TVH incluse).

- 1.2.1** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).
- 1.2.2** Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7A – Offre à commandes et la partie 7B – Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

### **1.3 Exigences relatives à la sécurité**

La demande de soumission ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.4 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2 006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Les offres reçues par fax ou par courrier électronique seront acceptées comme telles. Soumission de télécopie: 1-877-558-2349

La seule adresse courriel acceptable pour les réponses à la DOC est [pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca](mailto:pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca). Les offres transmises par courriel directement au responsable de l'offre à commandes ou à toute adresse courriel autre que [pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca](mailto:pc.soumissioncornwall-cornwallquote.pc@canada.ca) ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers que Parcs Canada peut recevoir par courriel est de 6 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de tout échec de la transmission ou de la réception de la soumission envoyée par courriel imputable à la taille du fichier.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d’offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l’offre à commandes au moins cinq(5) jours civils avant la date de clôture de la demande d’offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu’on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l’article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d’énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude.

Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l’objet d’une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n’a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l’offrant de le faire, afin d’en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L’offre à commandes et tout contrat découlant de l’offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d’une province ou d’un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n’est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : **Offre financière** : 1 copies électroniques

Section II : **Attestations** : 1 copies électroniques

#### **Section I : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l’annexe B, Base de paiement.

#### **Section II : Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.



---

## 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre, mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), l'offrant doit soumettre une liste de noms avant l'émission d'une offre à commandes. Les offrants doivent fournir les renseignements demandés dans l'Annexe C à la Partie 5 de la Demande d'offres à commandes.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 7.1 Offre

**7.1.1** Approvisionnement et livraison de bois de chauffage au parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, Parcs Canada. L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

## 7.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 7.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

## 7.4 Durée de l'offre à commandes

### 7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 9 octobre 2020.

### 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire 3 mai 2021, à partir du 7 octobre 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

## 7.5 Responsables

### 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Colleen Sheehan  
Conseillère, Service national de passation de marchés  
l'Agence Parcs Canada  
| immeuble John Cabot  
St. John's, TNL A1C 6M1

Téléphone : 709-772-6129

Courriel : [colleen.sheehan@canada.ca](mailto:colleen.sheehan@canada.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 7.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant pour l'offre à commandes est :

<b>Nom du représentant :</b>		
<b>Titre :</b>		
<b>Nom du fournisseur / de l'entreprise :</b>		
<b>Adresse :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province / Territoire :</b>	<b>Code postal / Code ZIP :</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Télécopieur :</b>	
<b>Adresse électronique :</b>		
<b>Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :</b>		

### 7.4 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne  
Parcs Canada

### 7.5 Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes passera une commande subséquente à une offre à commandes chaque fois que des biens seront requis. Les biens seront fournis conformément aux taux unitaires fixes indiqués à l'annexe B de l'offre à commandes.

### 7.6 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs identifiés au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou d'une commande subséquente à une offre à commandes générée par SAP.

## 7.7 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

## 7.8 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 100 000,00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 2 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2 029 (2016-04-04) Conditions générales – biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \*\*\* à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes \*\*\*, (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » **ou** « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

## 7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

### 7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### 7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **7.2.1 Conditions générales**

2029 (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **7.3 Durée du contrat**

#### **7.3.1 Période du contrat**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.4 Paiement**

#### **7.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) dans « l'annexe B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **7.4.2 Paiement unique**

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## **7.5 Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original de la facture doit être envoyé à l'attention du chargé de projet à l'adresse indiquée sur le formulaire de commande subséquente à une offre à commandes pour attestation et paiement.

## **7.6 Assurances**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## **7.7 Inspection et acceptation**

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## **ANNEXE A**

### **BESOIN**

#### **1. But du projet**

Le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne a besoin d'acheter du bois de chauffage pour les saisons estivales 2019 et 2020 avec une option de prolongation du contrat pour une période

additionnelle de deux ans. Chaque année, l'entrepreneur sera responsable de la livraison d'environ 2 500 sacs de bois de chauffage et de 1 100 sacs de bois d'allumage. Le bois de chauffage doit avoir été séché, fendu et ensaché. Le bois de chauffage doit être livré au bureau du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne au 2611 Muskoka Road 5, Honey Harbour (Ontario). Une livraison initiale de 475 sacs de bois de chauffage et de 275 sacs de bois d'allumage doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 17 mai. Des livraisons supplémentaires de lots de 250 sacs (175 de bois de chauffage et 75 de bois d'allumage) seront nécessaires.

#### **2. Tout le bois de chauffage doit être :**

- Sec
- Exempt de pourriture, de maladies et d'insectes
- Fendu
  - Les morceaux de bois de chauffage doivent avoir une longueur de 10 à 12 po et un diamètre de 3 à 5 po
  - Le bois d'allumage doit avoir une longueur de 10 à 12 po et de 1 à 2 po de diamètre
- Le bois doit être ensaché dans un sac en filet plastique fermé par un cordon de serrage au haut de chaque sac

#### **3. Conditions supplémentaires :**

- Le bois de chauffage dans chaque sac doit s'empiler jusqu'à au moins 12 po x 12 po x 12 po, ce qui équivaut à 1 pied cube.
- Le bois d'allumage dans chaque sac doit s'empiler jusqu'à au moins 12 po x 12 po x 6 po, ce qui équivaut à 0,5 pied cube.
- Au moins 60 % du bois de chauffage et du bois d'allumage de chaque sac doit provenir d'une essence de bois dur (frêne, tilleul, hêtre, bouleau, orme, peuplier, érable, chêne).
- Il est essentiel que le bois soit sec (le taux d'humidité doit être inférieur à 20 %). On remettra à l'entrepreneur un appareil de mesure de l'humidité.
- À la livraison, le personnel pourra choisir des sacs au hasard et vérifier la teneur en humidité du bois qu'ils contiennent; il pourra refuser le produit livré si le taux d'humidité est supérieur à 20 %.
- Une quantité optionnelle de 500 sacs de bois de chauffage peut être demandée par année avant la fin de la période de service pour l'année.
- En raison de contraintes d'entreposage, le bois doit être livré dans des lots composés d'un maximum de 250 sacs.
- Le bois doit être « exempt de parasites ».

#### **4. Responsabilités de l'entrepreneur :**

Il incombe à l'entrepreneur :

- De fournir le bois et de s'assurer qu'il est sec.
- De faire parvenir au chargé de projet, pour approbation préalable, tout libellé, logo, symbole ou marque, s'il y a lieu, qui apparaîtra sur les sacs en filet ou qui apparaîtra sur les sacs en filet.
- La livraison des sacs de bois de chauffage et du bois d'allumage sera la responsabilité de l'entrepreneur et est incluse dans le prix proposé. L'adresse de livraison est le bureau du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne au 2611 Muskoka Road 5, Honey Harbour (Ontario).
- D'organiser la livraison avec le chargé de projet de Parcs Canada.
- De respecter toute la législation relative au transport de bois de chauffage.
- De fournir, sur demande, la provenance du bois de chauffage.

#### **5. Responsabilités de Parcs Canada :**

- Approuver ou rejeter tout libellé, logo, symbole ou marque devant apparaître sur les sacs en filet ou placés dans les sacs en filet.
- Vérifier la documentation fournie par l'entrepreneur.
- S'assurer que le personnel du parc rencontre l'entrepreneur au point de livraison situé au 2611 Muskoka Road 5, à Honey Harbour, en Ontario, pour accepter le bois de chauffage en sac et aider à le décharger.
- Tester l'humidité du bois de chauffage avant de le décharger.

#### **6. Horaire de livraison du bois :**

- Le chargé de projet de Parcs Canada donnera un préavis de sept jours à l'entrepreneur avant d'exiger une prochaine livraison de bois de chauffage.
- Au moment de la livraison, l'entrepreneur remettra au représentant du Parc un bordereau ou une facture indiquant le nombre de sacs livrés. La facture doit être signée par le représentant de Parcs Canada afin d'attester le nombre de sacs livrés. Parcs Canada conservera une copie de ce bordereau ou de cette facture.
- En raison de contraintes d'entreposage, le bois doit être livré dans des lots composés d'un maximum de 250 sacs.



**ANNEXE B**

**BASE DE PAIEMENT**

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de :

**Tableau 1 : PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES : Saisons 2019 et 2020. (Attribution du contrat – 9 octobre 2020).**

	Critères	Unité de mesure	a N <sup>bre</sup> estimé de sacs	b Prix par sac	axb Total estimé
1	Bois de chauffage séché, fendu et ensaché, tel que décrit à l'annexe A – Besoin	Sac	5 000	\$	\$
2	Bois d'allumage, séché, fendu et ensaché conformément à l'annexe A – Besoin	Sac	2 200	\$	\$
Total (taxes en sus)				\$	

**Tableau 2 : PÉRIODE D'OPTION : Saisons 2021 et 2022. (3 mai 2021 – 7 octobre 2022).**

	Critères	Unité de mesure	a N <sup>bre</sup> estimé de sacs	b Prix par sac	axb Total estimé
1	Bois de chauffage séché, fendu et ensaché, tel que décrit à l'annexe A – Besoin	Sac	5 000	\$	\$
2	Bois d'allumage, séché, fendu et ensaché conformément à l'annexe A – Besoin	Sac	2 200	\$	\$
Total (taxes en sus)				\$	

**TOTAL GÉNÉRAL (TABLEAU 1 + TABLEAU 2) (taxes en sus)..... \$**

**Remarque :**

- Le soumissionnaire est responsable de calculer tous les coûts dans le prix de l'offre.
- Le bois de chauffage dans chaque sac doit s'empiler jusqu'à au moins 12 po x 12 po x 12 po ce qui équivaut à 1 pied cube
- Le bois d'allumage dans chaque sac doit s'empiler jusqu'à au moins 12 po x 12 po x 6 po, ce qui équivaut à 0,5 pied cube
- Le prix doit inclure la livraison à :

*Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne  
Agence Parcs Canada  
2611 Muskoka Road 5  
Honey Harbour (Ontario)*

---

**ANNEXE « C »**

**FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ**

**Exigences**

L'article 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre pour obtenir de plus amples renseignements.

**Renseignements sur le fournisseur**

<b>Nom légal du fournisseur :</b>		
<b>Structure organisationnelle :</b> ( ) une entité constituée ( ) une entreprise privée ( ) une entreprise à propriétaire unique ( ) un partenariat		
<b>Adresse légale du fournisseur :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province / Territoire :</b>	<b>Code postal / Code ZIP :</b>
<b>No d'entreprise – approvisionnement (facultatif) :</b>		

### Liste de noms

Nom	Titre

### Déclaration

Je, (nom) \_\_\_\_\_, (poste) \_\_\_\_\_ à (nom de la société de

l'entrepreneur) \_\_\_\_\_ déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Prière de joindre ce formulaire dûment rempli à votre soumission ou offre.